

**AFPP – 4^e CONFÉRENCE SUR L'ENTRETIEN
DES JARDINS, ESPACES VÉGÉTALISÉS ET INFRASTRUCTURES
TOULOUSE – 19 et 20 OCTOBRE 2016**

"VEGETAL LOCAL" ET "VRAIES MESSICOLES" : DEUX SIGNES DE QUALITE DES VEGETAUX SAUVAGES

D. PROVENDIER⁽¹⁻²⁾, S. MALAVAL⁽¹⁻²⁾, J. GARCIA⁽²⁾, J. CAMBECEDES⁽²⁾

⁽¹⁾ Fédération des Conservatoires botaniques nationaux
18 rue Beaumarchais, BP 87, Montreuil cedex.

⁽²⁾ Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Vallon de Salut - BP 70315 -
65203 Bagnères de Bigorre cedex

flore.locale@fcbn.fr
sandra.malaval@cbnmpm.fr

RÉSUMÉ

Le génie écologique et l'écologie de la restauration sont souvent limités par la faible capacité des espèces à se disperser et par des sources de diaspores limitées, à proximité des sites à restaurer. Planter ou semer sont souvent nécessaires pour garantir la réussite de la restauration des sites. Aujourd'hui les végétaux sauvages commercialisés sont très rarement de provenance locale. Le marché du végétal sauvage n'est pas réglementé et les acheteurs ne s'y retrouvent pas. Face à la demande croissante en graines et en plantes sauvages indigènes, il était nécessaire de pouvoir garantir les origines génétiques des végétaux. Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie dans le cadre d'un appel à projets de la Stratégie nationale pour la Biodiversité (2011) a soutenu le développement d'une filière de végétaux indigènes d'origine locale. La Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux associés à Plante& Cité et l'Afac Agroforesteries ont développé deux labels qui garantissent les origines géographiques des semences et des plants : Végétal local et Vraies messicoles. Les régions d'origine ont été définies à partir de critères biogéographiques et écologiques. 28 unités naturelles ont été déterminées et les échanges avec les différents partenaires professionnels ont permis de définir 11 régions d'origine pour la collecte et la production des graines.

Mots-clés : végétaux sauvages, biodiversité, végétaux indigènes, restauration écologique.

ABSTRACT

"VÉGÉTAL LOCAL" AND "VRAIES MESSICOLES" : TWO LABELS FOR NATIVE WILD PLANTS QUALITY

Ecological restoration is often limited by poor target species dispersal and/or a lack of source populations in the surroundings of restoration sites. In such cases, sowing or planting is required to guarantee restoration success. The increasing demand for native plant material to be used in ecological restoration has resulted in a poorly controlled exchange between different regions and or even countries and continents..

In France, the Ministry for Environment opened in 2011 a call for proposals to create a framework for native plant production of local origin. In the framework of this call, a consortium of two NGOs (Plante& Cité, Afac Agroforesteries) and the National Botanical Conservatory Federation (FCBN) was commissioned in 2012 to develop guidelines for a national label of local native plant material. Seed zones limiting the cited risks of non-local introductions were elaborated using bio-geographical and ecological criteria that are known to shape plant species composition. The GIS-based approach resulted in 28 "natural units" recommended as sub-zones. Following discussions with local experts and taking into account the economic feasibility, these natural units were merged to 11 mandatory seed zones.

Keywords: wild plants, biodiversity, native plants, ecological restoration.

INTRODUCTION

Planter des haies, semer des prairies fleuries, restaurer des écosystèmes, créer des bosquets ou aménager des parcs publics... toutes ces actions nécessitent des végétaux choisis en fonction des usages escomptés. Si les critères esthétiques ou fonctionnels prévalent depuis longtemps, la notion d'origine ou de provenance du végétal utilisé entre aujourd'hui de plus en plus en ligne de compte chez les utilisateurs, notamment pour les végétaux sauvages proposés par les pépiniéristes et semenciers.

Et il ne s'agit plus seulement de savoir si l'espèce existe à l'état naturel dans la région. Aujourd'hui l'attente des utilisateurs en écologie de la restauration est bien de savoir si l'arbre acheté provient des forêts de la région. L'origine locale de ces végétaux est en effet une nécessité écologique et économique. Elle permet de reconstituer des communautés végétales cohérentes et favorise la réussite des semis et des plantations grâce à l'utilisation de végétaux adaptés aux conditions du site d'implantation. Les caractéristiques génétiques acquises localement par la flore sauvage au fil des siècles lui confèrent en effet un avantage lorsque celle-ci est utilisée dans son territoire d'origine. L'utilisation de végétaux indigènes d'origine locale limite aussi le risque de propagation de maladies ou de ravageurs, l'exemple récent de la pyrale du buis illustre les conséquences d'un marché international des végétaux non contrôlé.

La réglementation générale en vigueur limite la commercialisation des semences d'espèces inscrites au catalogue officiel des espèces et variétés et exclut du marché les plantes protégées prélevées dans le milieu naturel. Une réglementation spécifique vise les essences forestières utilisées pour le reboisement et le renouvellement des forêts (matériels forestiers de reproduction). Pour les autres végétaux sauvages, aucun contrôle en matière de provenance ou d'origine n'est imposé. Le consommateur, qu'il soit maître d'ouvrage d'aménagement, collectivité ou particulier ne pouvait donc disposer jusqu'alors d'aucune garantie sur la véritable origine du végétal « sauvage » acheté ou utilisé. La traçabilité était bien souvent inexistante sur cette gamme de végétaux.

En 2011, le Ministère en charge de l'écologie a proposé un appel à projets dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, intitulé « Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales » visant à faire émerger des garanties dans ce domaine. Et c'est ainsi que trois associations, la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN), Plante & Cité et l'Afac-agroforesteries, ont répondu conjointement à cet appel en proposant un cahier des charges national de traçabilité des végétaux sauvages (projet « Flore-locale & Messicoles » de 2012 à 2014).

MATERIEL ET MÉTHODE

LES REGIONS D'ORIGINE

La première étape du projet a été de définir ce qu'était un végétal d'origine locale et ce qui limitait géographiquement la notion de « local ». Un panel de plus de 20 scientifiques et l'ensemble des Conservatoires botaniques nationaux ont été associés à la démarche pendant deux années, pour définir une carte des régions d'origine s'appuyant sur des critères géographiques, hydrographiques, climatiques, géologiques, pédologiques et relatifs aux végétations. 11 grands ensembles géographiques ont ainsi été identifiés sur la base de leur homogénéité écologique. 7 d'entre eux sont subdivisées en unités naturelles reflétant des différences biogéographiques au sein de chaque région d'origine. Ces unités sont au nombre de 28. Elles peuvent permettre d'avoir une approche plus fine de l'origine locale du matériel végétal.

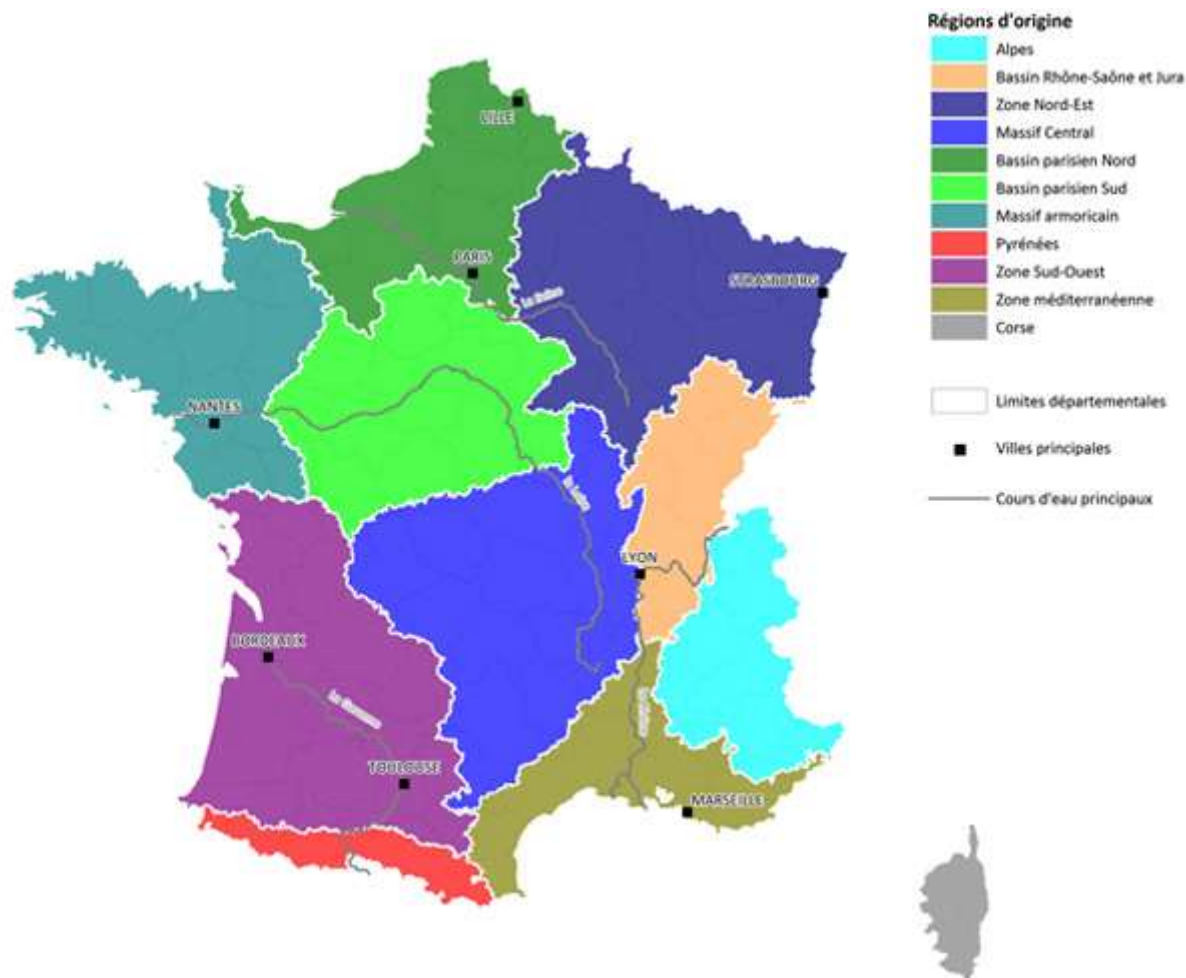


Figure 1 : Carte des régions d'origine Végétal local

LES LABELS VEGETAL LOCAL ET VRAIES MESSICOLES

Dans le même temps, pour qualifier un végétal sauvage de « local », les porteurs du projet ont conçu un cahier des charges précisant les conditions correctes de collecte, de production, de traçabilité et des modalités de contrôle assurant à la fois :

- Une conservation de la ressource *in situ*, pour éviter les destructions de populations de plantes sauvages par des prélèvements excessifs ;
- Une conservation de la diversité génétique des végétaux prélevés, depuis la collecte et au cours du processus de multiplication, jusqu'à la commercialisation ; il est essentiel d'éviter la production de clones de plantes sauvages ou une forte sélection des plantes multipliées ;
- Une traçabilité rigoureuse permettant d'écarter :
 - les risques de mélange de plantes ou graines issues de régions d'origine différentes
 - la vente de mélanges de semences ayant subi de trop nombreux cycles de multiplication, pouvant induire une sélection du matériel végétal ;
- Des audits indépendants et réguliers des producteurs, réalisés par le Service officiel de Contrôle et de Certification du Ministère de l'agriculture (SOC), rattaché au Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS) ; ils garantissent le respect des exigences techniques du cahier de charges, en matière de collecte, production, traçabilité, gestion des stocks...

L'ensemble de ces outils et principes ont été regroupés en deux règlements d'usage et référentiels techniques qui ont servi de base à la définition des signes de qualité « Végétal local » et « Vraies messicoles », déposés à l'INPI en Janvier 2015 sous forme de deux marques collectives simples.

Le label « Végétal local » qualifie les végétaux, herbacés et ligneux qui répondent aux exigences du référentiel technique tel qu'élaboré par le projet porté par la FCBN, Plante & Cité et l'Afac-agroforesteries. Il s'adresse aux pépiniéristes, semenciers, collecteurs et autres producteurs de végétaux qui souhaitent valoriser leurs productions issues de récoltes dans le milieu naturel par une garantie sur l'origine locale de leurs végétaux, et sur le respect des ressources naturelles de leur territoire.

Le label « Vraies messicoles » est dédié aux plantes compagnes des cultures. Les plantes messicoles sont les « habitantes des moissons ». Ce sont des plantes annuelles, le plus souvent dépendantes des pratiques liées aux cultures de céréales d'hiver, comme le coquelicot ou le bleuet. Ce label garantit la présence, dans les mélanges de semences bénéficiaires, de 100% d'espèces compagnes des cultures, d'origine locale et non horticoles. L'objectif prioritaire est la conservation des populations de plantes messicoles ayant subi une forte régression depuis l'intensification de l'agriculture, notamment du fait de l'utilisation d'herbicides de manière plus ou moins généralisée. Ce label garanti également des pratiques de collecte permettant la conservation des populations en place et une production maintenant des niveaux élevés de diversité génétique dans les lots de semences.

RESULTATS

Depuis l'annonce de lancement faite au Salon du végétal à Angers en février 2015, les candidatures au label « Végétal local » ont afflué. Déjà 37 pépiniéristes et semenciers ont proposé un dossier de candidature pour valoriser leurs semences et plants locaux via le label. Le label « Vraies messicoles », valorisant une démarche engagée de conservation des plantes messicoles en France, a été sollicité par 5 producteurs de semences. Suite aux audits, seize d'entre eux ont reçu du comité de Marque, l'autorisation d'utiliser le label « Végétal local » pour garantir l'origine locale de leurs productions. D'autres attributions du label auront lieu à l'automne 2016, par le comité. Celui-ci est constitué de différents collèges professionnels et scientifiques et se réunit deux fois par an pour examiner les dossiers de candidature et attribuer les avis d'autorisation à l'utilisation du label :

- un collège de producteurs ;
- un collège d'utilisateurs ;
- un collège de prescripteurs ;
- un collège scientifique ;
- des représentants des Ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture ;
- les trois associations à l'origine du projet.

Les productions labellisées

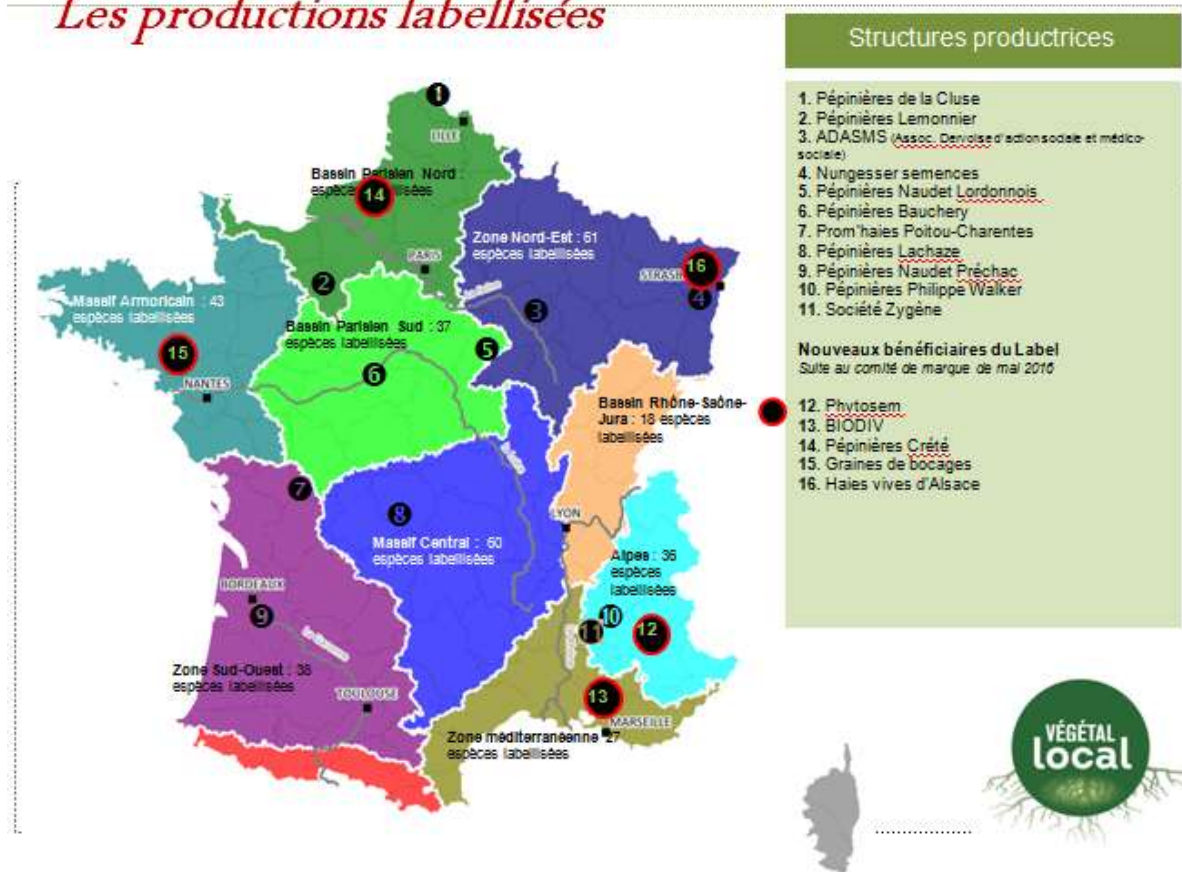


Figure 2 : Les productions labellisées en juin 2016

DISCUSSION

D'autres pays européens ont déjà développé des filières d'approvisionnement en végétaux d'origine locale et des signes de qualité garantissant l'origine géographique (Allemagne, Autriche, Angleterre, Norvège, Suisse...). Certains de ces pays, comme l'Allemagne ou la Norvège, ont également fait évoluer leur réglementation qui oblige ou obligera prochainement les maîtres d'ouvrage des aménagements à utiliser des végétaux d'origine locale garantie.

C'est dans ce contexte de prise de conscience générale de l'importance de l'origine « génétique » des végétaux pour la conservation de la biodiversité que se développent les labels « Végétal local » et « Vraies messicoles ». Ces labels permettent de valoriser le travail de producteurs qui effectuent déjà des récoltes en milieu naturel de graines de base pour leur production. Mais ils encouragent également l'émergence de métiers jusqu'alors confidentiels (récolteurs de graines de ligneux sauvages ou d'herbacées, naisseur...), et de nouvelles filières dans les territoires, avec l'appui d'un réseau de correspondants locaux.

Citons ici l'exemple de la filière en construction dans les Pays de Loire visant à la production d'arbres et d'arbustes d'origine locale, issus de graines prélevées dans le milieu naturel et qui organise l'émergence d'une activité professionnelle pour cette production, grâce à une animation conduite par la Fédération régionale des chasseurs et le Lycée agricole du Fresne, avec le soutien du Conseil régional. Cette dynamique locale seracréatrice d'emplois non délocalisables et participera à la conservation de la biodiversité et des paysages régionaux.

Le label peut intéresser les collectivités engagées dans des démarches d'investissement durable et dans des actions en faveur de la biodiversité. Ainsi la communauté urbaine de Strasbourg a publié récemment le « Guide plantons local » et souhaite intégrer ces critères dans ses marchés d'achat de végétaux pour une conception et une gestion écologique des espaces de nature en ville.

CONCLUSION

Le succès de ces nouveaux signes de qualité dépend de l'appropriation des enjeux par les différents acteurs. Les paysagistes en lien avec les écologues sont souvent les prescripteurs pour les projets d'aménagement d'espaces naturels. Pour permettre aux pépiniéristes d'adapter leur gamme végétale dans le cadre du label Végétal local, les prescripteurs doivent dialoguer avec les fournisseurs en amont des projets à propos des végétaux qui les intéressent sur leurs territoires de projets. L'idéal est de pouvoir anticiper et mettre en place avec les pépiniéristes des contrats de cultures. Les réseaux de planteurs de haies de l'Afac Agroforesteries s'organisent pour structurer ces filières, du récolteur au planteur de jeunes plants ligneux.

BIBLIOGRAPHIE

Pour aller plus loin : <http://www.fcbn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles>